



CONSEIL MUNICIPAL DU 18 FÉVRIER 2021

COMPTE RENDU

L'an deux mil vingt-et-un, le DIX-HUIT FÉVRIER à vingt heures trente, les membres du CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique sous la présidence de Madame MORGANT, Maire.

PRÉSENTS : Mmes et MM. MORGANT, MIRGAINE, CHAUVEAU, MASSE, DERRIEN, NIAY, PAQUIER, PAVARD, DELAUD, HAMIOT, TURBAN, LASSAY, TREBOUET, CHOLEAU, QUILLÈVERE, HALLOIN, BEAUTRU, BOISGILLOT, MENANT, ROUCOUX, JAMET, GAGNEUX, ROUANET, COME, NAVARRE, PAPIN

ABSENTS EXCUSÉS : M. LEPETIT (pouvoir à Mme MORGANT), Mme CARREAU (pouvoir à Mme HALLOIN), Mme SERGENT (pouvoir à M. NAVARRE)

SECRÉTAIRE : Mme MASSE

Le compte-rendu de la séance du 21 janvier 2021 est adopté à l'unanimité.

1 - REPRISE ANTICIPÉE DES RÉSULTATS 2020 - BUDGET PRINCIPAL

L'article L. 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le Conseil Municipal après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif.

Toutefois, s'il est possible d'estimer les résultats avant l'adoption du compte administratif et du compte de gestion, le Conseil Municipal peut alors, au titre de l'exercice clos et avant l'adoption du compte administratif, procéder à la reprise anticipée de ces résultats.

La reprise anticipée est justifiée par un tableau des résultats de l'exécution du budget ainsi que de l'état des restes à réaliser au 31 décembre.

Les résultats de la section de fonctionnement, le besoin éventuel de financement de la section d'investissement, ainsi que la prévision d'affectation sont alors inscrits par anticipation au budget de la commune.

Considérant que les résultats estimés de 2020, à intégrer au budget primitif 2021 du budget principal, sont retracés dans les tableaux ci-après :

Section de fonctionnement	
Résultat de l'exercice 2020 à affecter	786 817.83

Section d'investissement	
A) Résultat de l'exercice 2020	41 504.38
B) Résultat 2019 reporté	- 828 693.00
C) Résultat (A-B)	- 787 188.62
Restes à réaliser 2020	87 658.85

Prévision d'affectation	
Report d'investissement (D 001)	787 188.62
Affectation en réserve en investissement (1068)	699 529.77
Report en recettes de fonctionnement (002)	87 288.06

Vu les articles L.2311-5 et R.2311-13 du C.G.C.T. ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2015 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M 14 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- APPROUVE la reprise anticipée des résultats pour l'exercice 2020
- DÉCIDE de reporter la somme de 787 188.62 € sur la ligne 001 en dépenses d'investissement et d'affecter la somme de 699 529.77 € au compte 1068 en recettes d'investissement.
- DÉCIDE de reporter la somme de 87 288.06 € sur la ligne 002 en recettes de fonctionnement.

L'affectation définitive de ces sommes sera votée par une délibération à l'issue du vote du compte administratif.

2 - REPRISE ANTICIPÉE DES RÉSULTATS 2020 - BUDGET EAU

Selon les mêmes dispositions que le point précédent, les résultats de la section d'exploitation, le besoin éventuel de financement de la section d'investissement, ainsi que la prévision d'affectation peuvent être inscrits par anticipation au budget annexe du service d'Eau.

Considérant que les résultats estimés de 2020, à intégrer au budget primitif 2021 du service d'Eau, sont retracés dans les tableaux ci-après :

Section d'exploitation	
Résultat de l'exercice 2020 à affecter	51 761.17

Section d'investissement	
A) Résultat de l'exercice 2020	199 497.51
B) Résultat 2019 reporté	626 174.63
C) Résultat (A+B)	825 672.14
Restes à réaliser 2020	- 12 985.15

Prévision d'affectation	
Report d'investissement (R 001)	825 672.14
Affectation en réserve en investissement (R 1068)	0

Vu les articles L.2311-5 et R.2311-13 du C.G.C.T. ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2015 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M 14 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- APPROUVE la reprise anticipée des résultats pour l'exercice 2020
- DÉCIDE de reporter la somme de 825 672.14 € sur la ligne 001 en dépenses d'investissement et la somme de 51 761.17 € sur la ligne 002 en recettes de fonctionnement.

L'affectation définitive de ces sommes sera votée par une délibération à l'issue du vote du compte administratif.

3 - REPRISE ANTICIPÉE DES RÉSULTATS 2020 - BUDGET ASSAINISSEMENT

Selon les mêmes dispositions que le point précédent, les résultats de la section d'exploitation, le besoin éventuel de financement de la section d'investissement, ainsi que la prévision d'affectation peuvent être inscrits par anticipation au budget annexe du service d'Assainissement.

Considérant que les résultats estimés de 2020, à intégrer au budget primitif 2021 du service d'Assainissement, sont retracés dans les tableaux ci-après :

Section d'exploitation	
Résultat de l'exercice 2020 à affecter	81 408.76

Section d'investissement	
A) Résultat de l'exercice 2020	271 194.29
B) Résultat 2019 reporté	1 110 368.72
C) Résultat (A+B)	1 381 563.01
Restes à réaliser 2020	- 70 504.61

Prévision d'affectation	
Report d'investissement (D 001)	1 381 563.01
Affectation en réserve en investissement (1068)	0

Vu les articles L.2311-5 et R.2311-13 du C.G.C.T. ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2015 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M 14 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- APPROUVE la reprise anticipée des résultats pour l'exercice 2020
- DÉCIDE de reporter la somme de 1 381 563.01 € sur la ligne 001 en dépenses d'investissement et la somme de 81 408.76 € sur la ligne 002 en recettes de fonctionnement.

L'affectation définitive de ces sommes sera votée par une délibération à l'issue du vote du compte administratif.

4 - VOTE DES BUDGETS PRÉVISIONNELS 2021

Le Conseil municipal procède à l'examen détaillé des documents financiers du budget principal de la commune et des budgets annexes des services Eau et Assainissement pour l'exercice 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, adopte les budgets prévisionnels 2021 de la commune et des services annexes de l'eau et de l'assainissement, s'équilibrant ainsi :

1° Budget Principal

- Section de fonctionnement : 4 654 740,66 €
- Section d'investissement : 2 684 794,99 €

2° Budget annexe du service d'Eau

- Section d'exploitation : 157 761,17 €
- Section d'investissement : 1 024 433,31 €

3° Budget annexe du service d'Assainissement

- Section d'exploitation : 241 408,76 €
- Section d'investissement : 4 357 862,11 €

5 - DÉPOT DES DOSSIERS AU TITRE DE LA DETR ET/OU DSIL POUR L'ANNÉE 2021

Dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux et/ou Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local, pour l'année 2021, les projets susceptibles d'être éligibles sont :

Priorité 1 - Aménagement de la Place des Trois Puits,

Priorité 2 - Réhabilitation du réseau d'assainissement Route de Montfort le Gesnois.

Madame le Maire présente au Conseil municipal les projets de travaux, les modalités de financement attendues et propose au vote les deux délibérations suivantes :

Dossier 1 : Aménagement de la Place des Trois Puits

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- AUTORISE Mme le Maire à déposer une demande de financement pour le projet précité au titre de la DETR, DSIL, DSIL relance pour l'année 2021
- ARRÊTE les modalités financières suivantes :

DÉPENSES TRAVAUX	583 334.00 € HT
SUBVENTIONS ATTENDUES	
DEPARTEMENT au titre du Fonds départemental de développement des territoires	91 638.00
ETAT- DETR 2021 ou DSIL 2021 Sollicitée	291 667.00
Total des aides publiques	383 305.00
AUTOFINANCEMENT	
Total autofinancement	200 029.00
TOTAL	583 334.00

- ATTESTE de l'inscription des projets au budget de l'année en cours
- ATTESTE de l'inscription des dépenses en section d'investissement
- ATTESTE de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux.

Dossier 2 : Réhabilitation du réseau d'assainissement Route de Montfort le Gesnois :

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- AUTORISE Mme le Maire à déposer une demande de financement pour le projet précité au titre de la DETR, DSIL, DSIL relance pour l'année 2021
- ARRÊTE les modalités financières suivantes :

DÉPENSES TRAVAUX	206 000.00 € HT
SUBVENTIONS ATTENDUES	
ETAT- DETR 2021 ou DSIL 2021 Sollicitée	103 000.00

Total des aides publiques	103 000.00
AUTOFINANCEMENT	
Total autofinancement	103 000.00
TOTAL	206 000.00

- ATTESTE de l'inscription du projet au budget de l'année en cours
- ATTESTE de l'inscription des dépenses en section d'investissement
- ATTESTE de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux.

6 - RENOUELEMENT DE L'ADHESION AU DISPOSITIF D'ACHAT GROUPE D'ELECTRICITE ORGANISE PAR L'UGAP

Vu la délibération en date du 11 juin 2015 par laquelle la commune de Parigné-l'Évêque a décidé d'adhérer au dispositif de fourniture d'électricité par l'UGAP.

Considérant que les marchés arrivent à échéance au 31 décembre 2021 et que l'UGAP propose aux collectivités d'organiser le renouvellement du dispositif d'achat groupé pour 3 ans.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- APPROUVE le renouvellement de l'adhésion de la Commune à ce nouveau dispositif d'achat groupé d'électricité
- AUTORISE Mme le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires.

7 - CONVENTION « ANIMATION COLLECTIVE FAMILLE » - AVENANT AU TITRE DE L'ANNEE 2021

Dans le cadre de la convention d'objectifs et de moyens « Animation Collective Familles 2021-2022 », le Centre Social François Rabelais nous a adressé l'avenant.

Le montant sollicité au titre de l'année 2021 s'élève à 7 584 €.

Madame le Maire présente au Conseil municipal le budget détaillé des actions menées dans le cadre de la convention et les projets pour l'année 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- AUTORISE Madame le Maire à signer avec le Président du Centre Socioculturel François Rabelais l'avenant à la convention « Animation collective familles » au titre de l'année 2021,
- AUTORISE le versement de la participation annuelle de 7 584 €.

8 - DÉSIGNATION D'UN MEMBRE AU SEIN DU COPIL SITE NATURA 2000

Par arrêté en date du 23 janvier 2018, un comité de pilotage du site Natura 2000 « Vallée du Narais, forêt de Bercé, ruisseau du Dinan » a été créé.

La composition du comité de pilotage prévoit un élu de la commune de Parigné L'Évêque.

Monsieur Alain BEAUTRU présente sa candidature à ce poste.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, désigne Monsieur Alain BEAURU en tant que représentant de la commune de Parigné-l'Évêque au sein du COPIL du site Natura 2000.

9 - RESSOURCES HUMAINES : DÉLIBÉRATION PORTANT CRÉATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE à UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- CRÉE, à compter du 19 février 2021, un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint technique territorial relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet pour une durée hebdomadaire de 35 heures.
- DIT que la rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 354 du grade de recrutement. Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

10 - RESSOURCES HUMAINES : DÉLIBÉRATION PORTANT CRÉATION D'UN EMPLOI

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- CRÉE, à compter du 19 février 2021, d'un emploi d'adjoint technique territorial à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 34 heures annualisées (36 heures hors vacances scolaires)
- DIT que l'agent interviendra sur les activités suivantes :
 - Restauration et distribution de repas,
 - Entretien et ménage du self et des salles de restauration,
 - Accueil et animation des temps d'accueil périscolaire.

11 - ACCEPTATION D'UNE RECETTE : SOGEA

Dans le cadre des travaux d'extension du Restaurant scolaire et des fournitures consommées par la société ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, prend une délibération acceptant, de la part de la société SOGEA :

- une recette d'un montant de 869.86 € concernant la consommation d'électricité
- une recette d'un montant de 342.41 € concernant la consommation d'eau.

Soit un montant total de 1212.17 €.

12 - QUESTIONS DIVERSES

- **Service commun des Ressources Humaines mutualisé :**

Suite à une réunion de travail, les techniciens des collectivités se sont réunis afin de travailler sur ce dossier. Le projet sera présenté aux élus la semaine prochaine.

La date butoir du 15 mars sera respectée.

Une présence en mairie paraît à ce jour indispensable. Reste à étudier le calibrage.

Concernant le personnel de notre commune, le départ en retraite de notre comptable approche et la mutation d'un agent se confirme.

- **Fermeture du bureau de la Poste du 10 au 28 août 2021.**

Depuis 2 ans, la Poste a déjà diminué les horaires d'ouverture de manière significative. Cela continue avec la fermeture à 16h30 certains jours de la semaine (contre 17h00)

Il convient également de préciser que lors de l'épisode de neige récent, la Poste est restée fermée et le personnel affecté à Ecommoy. Les agents de la mairie ont été sollicités pour apposer une information sur la porte des locaux.

Mme Le Maire propose donc de rédiger un courrier afin de manifester le mécontentement de l'ensemble du Conseil municipal. Un article sera également inséré dans le cadre du « Petit Parignéen ».

Accord du Conseil municipal.

- **Intervention de M. Chauveau :**

*** Comité de pilotage de la Basse Goulandière en date du 12 février dernier :**

Il en ressort qu'une réflexion sur la modification du trajet du ruisseau du « Roule crottes » est lancée. Le sujet a également été abordé lors du comité de pilotage du Roule crottes.

Il conviendra d'être vigilant sur les coûts, mais également sur les conséquences sur le fonctionnement du plan (prise d'eau existante.)

*** Piégeage des frelons asiatiques :** campagne de distribution d'attractif organisée plusieurs samedis sur les mois de mars et d'avril. La communication a été effectuée (site internet, panneau, Facebook...)

- **Arrivée d'un médecin :**

Il convient d'être vigilant sur les informations qui circulent sur le sujet. Pour le moment, la période d'arrivée à l'été 2021 est toujours d'actualité.

- **Plan de chasse et problématique de présence de gibier sur le territoire :**

Les plans de chasse sont actuellement en cours d'élaboration.

La présence de gibiers est de plus en plus forte sur le territoire ;

Les prélèvements effectués sont identiques à ceux prévus il y a 10 ans et les comptages ne sont plus réalisés.

Accord du conseil municipal afin de rédiger un courrier à la Communauté de Communes afin de les alerter sur le sujet et leur demander une intervention auprès de la Préfecture de la Sarthe

- **Course cycliste du 14 mars** maintenue à ce jour avec une modification de l'heure de départ à 12h30.

- **Carte scolaire :** fermeture d'une classe à l'Ecole Guillaume Apollinaire ; Cela générerait le passage de 19 élèves par classe à 23.

Un courrier a été adressé afin de formuler notre souhait de ne pas fermer cette classe mais également afin de soutenir les autres fermetures constatées à l'échelle communautaire.

Séance levée à 22h30.

Le Maire,

Nathalie MORGANT.

